

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Le seize décembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

### **Etaient présents :**

Mr BELLE, Mme TROUILLET, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,  
Mr CAVAGNE, Mme ALLARD, Mr LIROT, Mme BELLE, Mr MANOUVRIER, Mme ROLLAND, Mr METZLAFF,  
Mme BIT, Mr RETUREAU, Mr. FUSTIER, Mme FOMBARON

**Etaient absents :** Mme FREI, Mr LEDUC, Mme GAILLIARD

**Secrétaire de séance :** Mr METZLAFF

### **Pouvoir (3) :**

Mme FREI à Mme TROUILLET  
Mr LEDUC à Mr LIROT  
Mme GAILLIARD à Mr RETUREAU

**Date de convocation :** 10 Décembre 2014

### **I) Tarifs 2015 :**

Après que le Maire ait présenté le comparatif du coût de l'eau des autres communes du canton et le montant des impayés sur la commune, le conseil municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2015

- pour l'eau : 54 € pour la part fixe / 0.71€ le m<sup>3</sup> d'eau consommé
- pour les autres tarifs (voir tableaux ci-joints)

Voté : 18 pour / 1 abstention

### **II) Autorisation des dépenses d'investissement ( commune et eau-assainissement) avant le vote du budget 2015**

Le Maire rappelle la réglementation en vigueur et après en avoir exposé les raisons, propose au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014 :

Budget commune : chapitre 20 : 3250€ / chapitre 21 : 27 900€ / chapitre 23 : 185 175€

Budget eau –assainissement : chapitre 23 : 100 675€

Voté à l'unanimité.

### **III) Convention droits du sol avec la commune de Saint Marcellin**

Après avoir rappelé que les services de l'Etat, en cours de restructuration n'assureraient plus l'instruction des droits du sol à compter du 1 Juillet 2015 et que le conseil communautaire, réuni le 18 septembre dernier, avait approuvé la proposition faite par la commune de Saint Marcellin de mettre un technicien pour instruire les dossiers d'urbanisme, le Maire propose que les dossiers d'urbanisme de la commune soient instruits désormais par le service instructeur de la commune de Saint Marcellin

Voté à l'unanimité

#### **IV) Avis sur la vente de 19 logements locatifs SDH**

Comme cela avait été longuement expliqué en conseil municipal et notamment à celui du 18 novembre dernier, la société SDH souhaite proposer aux locataires qui le désireraient d'acheter le logement qu'ils occupent.

C'est pourquoi, le Préfet de l'Isère sollicite l'avis du conseil municipal sur cette proposition.

Après avoir rappelé les différents échanges avec les responsables de la société SDH, le conseil municipal émet l'avis suivant

Voté : 18 pour / 1 abstention.

#### **V) Modifications du règlement « accueil périscolaire et nouvelles activités périscolaires »**

Mme DABADIE précise les points apportés au règlement ; la garderie du midi est réservée aux enfants inscrits à la restauration scolaire sauf le mercredi / les réservations à la garderie se font via le portail internet mis à la disposition sur le site de la commune / la clôture des réservations se font l'avant-veille avant minuit.

Afin d'identifier le dernier règlement en vigueur, il est décidé que soit mentionné sur la dernière page du règlement « Voté par le Conseil Municipal en date du..... »

Voté à l'unanimité.

#### **VI) Décision Modificative n° 1**

Après avoir exposé les raisons de cette Décision Modificative, le Maire propose de transférer la somme de 23 000€ du compte 74 (recettes) sur le compte 014 (dépenses)

Voté à l'unanimité.

#### **Divers :**

- Le Maire informe le conseil municipal que des séparateurs et des réflecteurs lumineux signalant la voie de déplacement mode doux sont bien prévus au marché de la réfection de la rue des Lavandes.

- Le Maire informe que suite à un incident intervenu sur l'un des ralentisseurs et à la vitesse excessive soulevée par la population lors de visites de quartiers, il demande à la commission « travaux » de se pencher sur le réaménagement des voiries. De son côté, le Maire demandera aux unités de gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse sur la commune.

- Le Maire informe que les tambours de collecte des ordures ménagères sont désormais tous ouverts.

- Mr FEUGIER informe le conseil municipal sur l'état d'avancement des différents travaux sur la commune (Route de la Croix de May / Rue des Lavandes / Cimetière)

Concernant les travaux effectués au cimetière, il précise qu'un accès et une plate forme ont été réalisés par l'entreprise Mandier pour un montant de 3 660€ TTC . Par ailleurs, il est prévu la création de deux columbariums de 8 places et un jardin du souvenir réalisés par l'entreprise Artcase pour un montant de 12 570€ TTC.

- Mr FEUGIER informe que la commune a fait appel à l'entreprise Rimet pour le déneigement en complément des moyens communaux sur la commune (contrat de 3 ans).

- Le Maire informe avoir été sollicité pour l'installation d'une banderole « Bienvenue au Center Parcs ». Compte tenu des positions divergentes d'élus, le Maire a décidé de ne pas apposer cette banderole dans la commune.

Par ailleurs, le Maire remet une demande de motion de soutien pour le projet de Center Parcs qui a été adressée à l'ensemble des communes par le Président de la Communauté Bièvre Isère .

Après avoir lu cette motion, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette motion

Voté : 9 pour / 8 abstention / 1 contre

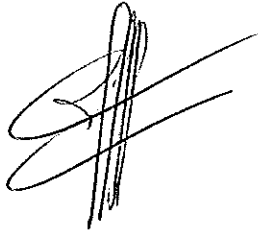
- Le Maire informe le conseil municipal sur la décision prise par le conseil communautaire d'implanter la future maison de santé sur Saint Marcellin.
- Le Maire transmet les remerciements de la Présidente de l'association « Les Salvauriens»
- Le Maire rappelle la date des Vœux à la population : dimanche 11 Janvier à 10h30
- Le Maire informe de la date du prochain conseil le mardi 20 janvier (à confirmer)
- Remerciements et Souhais du Maire à l'ensemble des conseillers

Questions diverses :

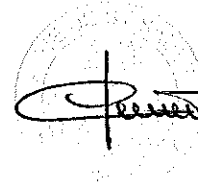
- Etat d'avancement du projet de la salle des Fêtes : dossier en attente de certains devis du coût de démolition (problématique : l'amiante)

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance  
Norbert Metzloff,



Le Maire,  
Michel GENTIT,



## TARIFS 2015

<b>EAU</b>	<b>Euros</b>
Frais fixes	54,00
Prix du m3 dès le 1er m3 consommé	0,71
Installation regard d'eau simple + raccordement	Sur devis
Installation regard d'eau double + raccordement	Sur devis
Location compteur d'eau jusqu'à 20mm	9,00
Location compteur d'eau 40mm	30,00
Location compteur d'eau 65mm	58,00
Location compteur d'eau 100mm	113,00
Frais de Pose dépose d'un nouveau compteur	25,00
Frais de création de dossier pour nouvel abonné	25,00
Frais administratif pour ouverture contrat sur compteur existant	15,00
Frais administratif pour cloture de contrat	15,00
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 15mm et 20mm	126,00
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 40mm	295,00
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 65mm	550,00
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 100mm	1050,00
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Part fixe d'assainissement	40,00
Prix du m3 dès le 1er m3 consommé	0,81
Participation au frais de branchement pour maison individuelle	Sur devis
<b>PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	
Nouvelle construction individuelle	2500,00
Nouvelle construction collective et lotissement (par logement)	2000,00
Locaux artisanaux	2000,00
Construction existante individuelle	500,00
Construction collective et lotissement existant	0,00
<b>Maison du Perron (convention)</b>	
Part fixe Maison du Perron	5000,00
Part variable Maison du Perron	0,25
<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>	
<i>PARTICULIERS OU SOCIETES</i>	
<i>Avec chauffage</i>	250,00
<i>Sans chauffage</i>	150,00
<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>	
<i>PARTICULIERS OU SOCIETES</i>	
<i>Avec chauffage</i>	170,00
<i>Sans chauffage</i>	110,00
<b>RESTAURANT LE SALVERIEN</b>	
<i>Avec chauffage</i>	80,00
<i>Sans chauffage</i>	50,00
<b>SALLE DE REUNION</b>	
<i>Avec chauffage</i>	70,00
<i>Sans chauffage</i>	50,00
<b>MARIAGES DES HABITANTS DE LA COMMUNE</b>	
<b>SALLE DES FETES</b>	
<i>Avec chauffage</i>	180,00
<i>Sans chauffage</i>	110,00
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	
<i>Avec chauffage</i>	120,00
<i>Sans chauffage</i>	70,00
<b>CAUTIONS</b>	
<i>Pour particuliers salle des fêtes ou salle polyvalente</i>	500,00
<i>Pour les associations</i>	250,00
<i>Ménage pour particuliers et associations</i>	150,00
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	
Trentenaire : le m2	55,00
<b>COLOMBARIUM</b>	
1 casier : trentenaire	610,00